

# Dynamique Santé & Sécurité



Synerlis  
AUGLIEZ

## Qui sommes nous ?

### Eric VAN AERDE

Animateur du Club Dynamique Santé et Sécurité  
Ingénieur de formation, il dirige d'abord la production et la logistique de l'imprimerie Goossens à Marcq-en-Baroeul, puis comme ingénieur en chef la branche « Gestion des Risques Professionnels » de la CRAM Nord Picardie.  
Dans ce cadre en partenariat avec la Direction du Travail, l'ARACT, l'OPPBTP, l'ISTNF et les services de Médecine du travail, il anime la prévention des risques professionnels.  
Homme de terrain, il est convaincu de l'importance d'un management efficace de la sécurité pour la pérennité et la performance des entreprises. Il développe dans ce but de nombreux outils à destination des entreprises.  
Tuteur dans le dispositif d'enseignement à distance de l'INRS, il développe de longue date une activité de formateur. Il mène actuellement en tant qu'IPRP habilité une activité de consultant.

### Arnaud GOREZ

Co-animateur du Club Dynamique Santé et Sécurité  
Juriste en Droit Social, il dirige l'Institut SYNERLIS et anime de nombreuses journées de formation. Il est le rédacteur de l'alerte Formation et Emploi du Synerclub Emploi Formation

### Louis VANECCLOO

Avocat Spécialité en Droit Social au Sein du Cabinet SOLUCIAL dont il est l'un des fondateurs, Il assure l'animation juridique des journées du Club

## Ouverture du CLUB Le Jeudi 19 Février 2009

### Naissance du Club « Dynamique Santé et Sécurité »

#### ► A qui s'adresse ce nouveau Club ?

Exclusivement aux Chef d'établissement – Président des CHSCT - Animateur et / ou Responsable prévention des risques professionnels, Infirmier(e)s du travail, Service Médical d'entreprise.

#### ► Cinq bonnes raisons de nous rejoindre

- 1- C'est un lieu de formation abondant : Nos cinq journées de formation et nos 3 Petits déjeuners matinées sont de véritables séminaires de formation, avec remise d'un CD ROM **Au total 44 heures de formation professionnelle possible.**
- 2 - Y interviennent des experts reconnus, qui maîtrisent non seulement la technique mais aussi bénéficient d'une grande expérience professionnelle reconnue.
- 3 - Un lieu où les participants pourront mettre à jour aisément leurs connaissances. Eric VAN AERDE y publie chaque mois l'alerte Santé et Sécurité et y assure la veille.
- 4 - Les participants bénéficieront d'un benchmarking (échanges de pratiques) de qualité.
- 5 - Nos journées de formation en parties décentralisées dans des entreprises seront également ponctuées de petits déjeuners. L'adhésion concerne l'entreprise. La permutation de collaborateur est possible.

#### ► Comment nous rejoindre ?

La première journée de formation est facturée 1190 EUR HT. Elle donne lieu à l'établissement d'une convention de formation et d'un programme de formation détaillé. Cette somme recouvre l'adhésion annuelle. Les quatre autres journées de formation sont entièrement gratuites (convention de formation à cout nul). Le membre bénéficiant ainsi de 44 heures de formation annuelles, dont les petits déjeuners matinée. Les frais de repas et de petits déjeuners sont offerts aux membres.

La participation financière peut être prise en charge au titre du plan de formation de l'entreprise, être intégrée à une période de professionnalisation, ou s'inscrire dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (DIF) du bénéficiaire.

L'adhésion annuelle d'un second membre de l'entreprise s'élève à 690 EUR HT.

**En faxant le Bulletin d'Inscription au 03.27.48.65.50**

**Retrouvez ci-après notre programme détaillé 2009**

# Dynamique Santé & Sécurité



Notre 1ère Journée

## « Manager la santé et la sécurité au travail, Un enjeu économique et social majeur »

Par Eric VAN AERDE et Arnaud GOREZ

### **Au Domaine des Cigognes à Ennevelin (Lille)**

*Le Jeudi 19 Février 2009 de 9 heures à 17 heures 30*

*En deux décennies, nous sommes passés d'une exigence de sécurité à une exigence de santé, puis aujourd'hui de bien-être au travail.*

*Après le drame de l'amiante et face à l'augmentation des maladies professionnelles, l'opinion publique et les médias sont devenus extrêmement attentifs aux problèmes de l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail.*

*La prévention des risques professionnels est maintenant un des enjeux majeur du management des entreprises, impactant fortement rentabilité économique, relations sociales, image de marque et responsabilités pénale et civile.*

*Cette formation s'adresse aux managers soucieux d'avoir une vision claire des enjeux et de la stratégie à adopter pour améliorer sécurité et conditions de travail dans leur entreprise.*

#### **De quoi parle-t-on ?**

##### ▶ Définition

Enjeux

- ⇒ Humains : Quelques chiffres et évolution
- ⇒ Economiques
- ⇒ Responsabilité civile et Responsabilité pénale

Les principaux acteurs

##### ▶ **Que faire ?**

Les principes généraux de prévention

Les différentes approches

Les systèmes de management de la sécurité

##### ▶ **Où allons nous**

Le bien-être au travail

Les nouveaux risques

- ⇒ Risques psychosociaux
- ⇒ Vieillesse

- ⇒ Vieillesse

Pour une prévention globale

##### ▶ **Validation finale**

# Dynamique Santé & Sécurité



Notre 2ème Journée

## « Gérer les intervention d'entreprises extérieure Prévenir les risques »

Par Eric VAN AERDE et Louis VANECLLOO

### **Au Domaine des Cigognes à Ennevelin (Lille)**

Le Jeudi 16 Avril 2009 de 9 heures à 17 heures 30

Il s'agit d'un véritable enjeu :

15 % des victimes d'accidents mortels du travail sont des salariés d'entreprises extérieures.

10 % des condamnations pénales prononcées à la suite d'un accident du travail, le sont en raison d'une application défailante du décret du 20/02/92

Dans la majorité des cas ces accidents résultent d'une mauvaise évaluation préalable des risques et de l'absence d'un véritable plan de prévention.

#### ► **Définition**

Sous-traitance

Travail temporaire

Entreprises concernées

Exceptions et cas particuliers : Chantiers de bâtiment clos et indépendants, constructions navales, chargements et déchargements, BTP

#### ► **La réglementation applicable : Le Décret du 20 Février 1992**

#### ► **Risques et analyse jurisprudentielle**

Typologie des accidents lors d'interventions extérieurs

Etude de jurisprudence

- ⇒ Exemples et mise en cause de l'E.U.
- ⇒ Analyse préalable des risques
- ⇒ Devoir d'alerte
- ⇒ Inspection commune préalable
- ⇒ Echange d'information
- ⇒ Signalement de dangers

#### ► **Organisation de la sécurité**

Appel d'offre et commande

Réunion et visite préalables

Etablissement du plan de prévention

Information des salariés-Accueil

Suivi des interventions.

#### ► **Opération de chargement et de déchargement**

Arrêté du 26 Avril 1996

Protocole de sécurité

#### ► **Validation finale**

# Dynamique Santé & Sécurité



Synerlis  
AUGLIZ

Notre 3ème Journée

## « Prévenir les TMS : Troubles musculosquelettiques »

Par Eric VAN AERDE et Cécile BITCH, Ergonome, Fondatrice du Cabinet METROERGO (Amiens)

### Au Domaine des Cigognes à Ennevelin (Lille)

Le Mardi 16 Juin 2009 de 9 heures à 17 heures 30

Les troubles musculosquelettiques (T.M.S.) constituent la première cause de maladie professionnelle en Europe et progressent en moyenne de plus de 20% chaque année depuis plus de 10 ans. Leur impact social et économique en termes d'absentéisme, d'inaptitude à l'emploi, de perte de productivité et de qualité est estimé en France à 2% du PIB. Outre la réduction de cet impact, leur prévention qui implique une réflexion approfondie sur le management, l'organisation du travail, la communication et les relations sociales au sein de l'entreprise est l'occasion d'un accroissement de l'efficacité économique de cette dernière.

#### ► Définition : de quoi s'agit-il ?

Les principaux troubles  
TMS et maladies professionnelles  
Références réglementaires

#### ► Conséquences

Eléments statistiques  
Les facteurs responsables de l'accroissement des TMS  
Les conséquences économiques

#### ► Les facteurs de risques

Les facteurs environnementaux  
Les facteurs individuels  
Les facteurs organisationnels  
Les facteurs psychosociaux

#### ► Repérage du risque de TMS

Check Liste OSHA  
Questionnaires (Secteur secondaire – Travail sur écran)  
Autres méthodes (Rythms, Vidar, Rula, ...)  
Normes

#### ► La démarche de prévention

Mobiliser  
Investiguer  
Identifier les facteurs de risques OREGÉ  
Maîtriser

#### ► Exemples de démarches réussies

PME Industrie et Tertiaire

#### ► Validation finale

# Dynamique Santé & Sécurité

Synerlis  
AUGLIS



Notre 4ème Journée

## « Prévenir le risque routier en entreprise »

Par Eric VAN AERDE et Arnaud GOREZ

### **Dans un centre de formation pratique à la conduite en sécurité**

**Le jeudi 8 Octobre 2009 de 9 heures à 17 heures 30**

*Les déplacements routiers sont de plus en plus nombreux en entreprise (direction, commerciaux, services clients, après-vente, ...)*

*Plus de 50 % des accidents mortels du travail ont lieu sur la route.*

*Comment prévenir ce risque ?*

*Une démonstration et un exercice de simulation seront organisés à l'issue de la réunion.*

#### ► **Définition : Le risque routier, de quoi s'agit-il ?**

Contexte réglementaire  
Accidents de travail et accidents de mission  
Responsabilité des salariés  
Responsabilité du chef d'entreprise

#### ► **Comment mener une action de prévention du risque routier en entreprise ?**

Organisation des déplacements  
Formation des conducteurs  
Équipement des véhicules  
Mise en œuvre des principes généraux de prévention appliqués au risque routier  
Communications lors des déplacements  
Risque routiers et « Document Unique »

#### ► **Aides et partenaires**

Comment former ses salariés à la conduite préventive ?  
Les aides financières de la CRAM  
La minoration de la cotisation trajet

#### ► **Aspects divers**

Le risque alcool et drogues au volant  
Répression des infractions routières  
Simulation. Que faire en cas de perte d'adhérence ?

#### ► **QCM de validation finale**

# Dynamique Santé & Sécurité

Synerlis  
AUGLIZ



Notre 5ème Journée

## « Elaborer et faire vivre son Document Unique »

Par Eric VAN AERDE et Arnaud GOREZ

### Au Domaine des Cigognes à Ennevelin (Lille)

Le Mercredi 9 Décembre 2009 de 9 heures à 17 heures 30

*Bien menée, l'évaluation des risques professionnels est non seulement le pivot de la démarche de prévention mais aussi et surtout une des clefs importante de l'efficacité économique de l'entreprise.*

*Les conséquences sociales et économiques des accidents du travail et des maladies professionnelles sont considérables Seul un véritable système de gestion de la prévention basé sur une bonne évaluation des risques permet de les maîtriser*

#### ► Pourquoi évaluer les risques

L'obligation de sécurité de résultats

Les enjeux

- ⇒ Juridiques
- ⇒ Sociaux
- ⇒ Economiques

#### ► Le contexte réglementaire

La Directive Européenne 89/391/CEE du 12 juin 1989

La Loi 91-1414 du 31 décembre 1991

Le décret du 5 novembre 2001

La circulaire DRT du 18 avril 2002

#### ► Elaborer son document unique

Quelques définitions

Préparer l'évaluation

Analyser l'activité

Evaluer les risques

Elaborer un plan d'action

#### ► Faire vivre son document unique

Critères de qualité

Valeurs essentielles et bonnes pratiques

Mettre à jour son document unique

Evoluer vers un système de management de la santé et de la sécurité au travail

- ⇒ Principaux référentiels
- ⇒ L'OHSAS 18001

#### ► Exemples concrets de documents uniques

Dans une collectivité

Dans un établissement hospitalier

#### ► Validation finale

# Dynamique Santé & Sécurité

Synerlis  
2 AUGUST



## Nos 3 prochains petits déjeuners débats sur la santé et la sécurité

*Notre 1er petit déjeuner débat sur la santé et la sécurité*

### « La reconnaissance des maladies professionnelles »

*Par Eric VAN AERDE et Myriam BRION, CRAM Nord Picardie. Cadre en charge du CRRMP*

*Le Mardi 12 Mai 2009 de 9 heures à 12 heures*

*Au Domaine des Cigognes à Ennevelin (Lille)*

*Notre 2ème petit déjeuner débat sur la santé et la sécurité*

### « La déclaration d'accident de travail »

*Par Eric VAN AERDE, Arnaud GOREZ et Laurent CRUCIANI, Avocat en Droit Social*

*Jeudi 2 Juillet 2009 de 9 heures à 12 heures*

*Au Domaine des Cigognes à Ennevelin (Lille)*

*Notre 3ème petit déjeuner débat sur la santé et la sécurité*

### « Les vols en entreprise »

*Par Arnaud GOREZ et , Juriste en Droit Social*

*Mercredi 18 Novembre de 9 heures à 12 heures*

*Au Domaine des Cigognes à Ennevelin (Lille)*

# Dynamique Santé & Sécurité

Synerlis  
AUGL112



Notre 1er Petit déjeuner Matinée

## « La maladie professionnelle et sa reconnaissance »

Par Eric VAN AERDE et Myriam BRION, CRAM Nord Picardie. Cadre en charge du CRRMP

### Au Domaine des Cigognes à Ennevelin (Lille)

Le Mardi 12 Mai 2009 de 9 heures à 12 heures

*Bien menée, La santé des salariés est devenue le principal enjeu de la prévention des risques professionnels.*

*Bien qu'il y en ait encore de trop, les accidents du travail ont beaucoup diminué et ne constituent plus le principal sujet de préoccupation en matière de prévention. Le nombre de maladies professionnelles reconnues et indemnisées est, par contre, en augmentation quasi exponentielle depuis plus de 10 ans. Environ 47 000 maladies professionnelles nouvellement reconnues en 2006 contre 9000 en 1995.*

#### ► Définitions

La maladie professionnelle  
La maladie professionnelle indemnisable

#### ► Les modes de reconnaissance

Les tableaux  
Le CRRMP (Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles)  
⇒ Composition  
⇒ Fonctionnement  
⇒ Statistiques

#### ► Procédures administratives

Déclaration  
Recours et contentieux

#### ► Conséquences

⇒ Statistiques. Principales maladies professionnelles reconnues. Evolutions  
⇒ Coût

#### ► Conclusion

Quelle prévention ?  
Quelle évolution ?

#### ► Validation finale

# Dynamique Santé & Sécurité

Synerlis  
AUGLIZ



Notre 2ème Petit déjeuner Matinée

## « La déclaration d'accident de travail »

Par Eric VAN AERDE, Arnaud GOREZ et Laurent CRUCIANI, Avocat en Droit Social

### Au Domaine des Cigognes à Ennevelin (Lille)

Le Jeudi 2 Juillet 2009 de 9 heures à 12 heures

Après avoir défini la notion d'accident de travail, nous nous attacherons à la méthodologie de remplissage de la Déclaration d'Accident de travail

#### ► La notion d'accident de travail

L'évolution spectaculaire de la notion d'Accident de travail  
La lésion  
La rechute  
L'accident de mission  
La faute inexcusable  
Les conséquences du contentieux de l'amiante

#### ► Les liens Déclaration Accident de Travail et Tarification

#### ► La gestion des accidents de travail

Les droits, obligations et responsabilités de l'employeur  
L'obligation de déclaration  
Emettre des réserves  
La charge de la preuve de la déclaration  
Le droit à contre visite médicale  
Quelles responsabilités pour l'employeur  
Le défaut de déclaration  
Responsabilité et faute inexcusable  
Responsabilités et entreprises extérieures  
Droits et obligations du salarié  
Les conséquences de l'accident de travail  
La protection de l'accident de travail

#### ► Cas pratique autour de la déclaration d'accident de travail

Exercice de remplissage  
Savoir rédiger une lettre type de réserve.

#### ► Validation finale

# Dynamique Santé & Sécurité

Synerlis  
2 AUGUST



Notre 3ème Petit déjeuner Matinée

## « Les vols en entreprise »

Par Arnaud GOREZ, Juriste en Droit Social

### **Au Domaine des Cigognes à Ennevelin (Lille)**

Mercredi 18 Novembre de 9 heures à 12 heures

*Que faire en cas de vols dans l'entreprise ? Déposer plainte ? Prévenir le CHSCT ? Fouiller les salariés. De la prévention à la répression, nous dresserons le panorama des outils à disposition.*

▶ **Définition du Vol en entreprise**

La notion pénale du vol  
Vol et Droit Social

▶ **La prévention du vol**

Les dispositions du règlement intérieur  
La communication  
Le rôle du CHSCT

▶ **La répression du vol**

La dépôt de plainte et la poursuite pénale : Faut-il déposer plainte ?  
Les imbrications Procédure pénale et le licenciement pour faute grave  
Les fouilles et perquisitions  
La rétention du salarié

▶ **Quelques cas concrets**

Réflexion autour de cas réels

▶ **Validation finale**



# BULLETIN D'INSCRIPTION

Code  
DynSS1

A retourner par fax au 03.27.48.65.50

# Dynamique Santé & Sécurité

Synerlis  
2 AUGUSTE



Notre 1ère Journée

## « Manager la santé et la sécurité au travail, Un enjeu économique et social majeur »

Par Eric VAN AERDE et Arnaud GOREZ LE JEUDI 19 FEVRIER 2008

### Renseignement concernant le stagiaire

Nom ..... Prénom .....  
Fonction ..... E-mail .....  
Nom ..... Prénom .....  
Fonction ..... E-mail .....

### Renseignement concernant l'entreprise

Raison sociale .....  
Adresse .....  
Nom du responsable de l'inscription .....  
Téléphone ..... Fax .....  
Mobile ..... E-mail .....

### Renseignement concernant la facturation (si différent de l'entreprise)

Raison sociale .....  
Adresse .....  
Nom du correspondant facturation .....  
Téléphone ..... Fax .....  
Mobile ..... E-mail .....

*Toute demande de prise en charge par un OPCA devra figurer au présent Bulletin d'inscription et devra préalablement avoir été acceptée par l'OPCA et notifiée à SYNERLIS.*



Groupe SYNERLIS – Centre de Traitement Administratif  
32 place de la gare – 59000 LILLE  
Tél. : 09.71.36.38.63 -  
Fax. : 03.27.48.65.50  
Mobile : 06.66.37.35.63  
Email : contact@synerlis.com  
Organisme de formation enregistré sous le numéro 31.59.06249.59.  
Auprès du Préfet de Région du Nord Pas-de-Calais  
N° SIRET 483.902.466.000.18- Code NAF 8559B



# Conditions Générales de Vente

## Article 1 : Confirmation et convocation

Dès réception du Bulletin, l'inscription du stagiaire est confirmée. L'entreprise cliente reçoit la convocation du stagiaire, 2 exemplaires de la convention de formation, le programme détaillé et le plan d'accès.

La 1ère convention est à conserver par l'entreprise ou à envoyer à l'OPCA

La 2ème convention est à retourner à

Groupe SYNERLIS – Centre de traitement administratif – 32 Place de la Gare – 59000 LILLE

Les horaires de la formation sont inscrits dans la convocation et dans le programme détaillé.

## Article 2 : Support pédagogique et attestation

Le stagiaire se verra remettre un CD ROM à l'issue de la formation ainsi qu'une attestation de fin de stage mobilisable dans le cadre d'une éventuelle validation des acquis de l'expérience et pouvant être inscrite à son initiative sur le passeport formation

## Article 3 : Modalités de règlement

A l'issue de la formation, l'entreprise recevra une facture valant convention, un RIB et un double de la feuille d'émargement signée par demi journée.

En cas de prise en charge par un OPCA, SYNERLIS devra en avoir été informé préalablement. En cas de défaut de paiement dans les délais impartis, l'entreprise restera solidairement débitrice du paiement

## Article 4 : Condition d'annulation

Pour toute annulation moins de 15 jours avant le début de la formation, SYNERLIS facturera le coût des dépenses réellement engagées, celles-ci correspondant à 60% du coût de la formation. En cas d'absence ou d'abandon au cours de la formation, le coût de la formation sera facturé en Totalité

## Article 5 : Conditions de paiement

La facture est payable comptant et sans escompte dans les 20 jours à compter de sa date d'émission par virement bancaire ou par chèque à SYNERLIS – Service Comptabilité  
32 Place de la Gare – 59000 LILLE

Je soussigné(e) accepte les modalités de règlement et d'annulation

Cachet de l'entreprise